

PROCÉDURE - SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE

Afin de poser votre candidature pour faire de la suppléance,
veuillez envoyer par courriel
un dossier PDF complet au enseignants.srh@cspo.qc.ca

Documents requis :

- curriculum vitae à jour
- certificat de naissance
- diplômes et relevés de notes officiels (secondaire V, collégiaux et universitaires)
- Deux pièces d'identité avec adresse et photo (exemples : permis de conduire, carte d'assurance maladie)
- attestation(s) d'expérience (s'il y a lieu)
- [déclaration relative aux antécédents judiciaires](#)

Pour les personnes ayant fait des études à l'extérieur du Canada ou qui ont le statut ***Immigrantes/immigrants reçus***, les documents suivants doivent également être fournis :

- numéro d'assurance sociale
- preuve de résidence permanente ou de citoyenneté canadienne ou preuve de statut légal au Canada (permis de travail, permis d'études)
- évaluation comparative des études effectuées hors du Québec accompagnée des documents officiels à l'appui

Après analyse des besoins du Centre de services scolaire, l'étude des dossiers de candidature et la vérification des antécédents judiciaires par le Service de police de la Ville de Gatineau, **seuls les candidates et candidats retenus** recevront un courriel de confirmation accompagné d'un permis de suppléance à imprimer et valide pour les trois (3) prochaines années, ou jusqu'à avis contraire, ainsi qu'un formulaire de préférences et disponibilités à compléter.

Par la suite, la personne détenant un permis de suppléance se présente dans les écoles et les centres de son choix, dépose le formulaire de préférences et disponibilités dûment complété, une copie de son permis de suppléance ainsi qu'une copie de son curriculum vitae.

Les candidatures seront traitées selon l'ordre de priorité suivante :

1. Détentrice et détenteur d'une qualification légale d'enseigner au Québec
2. Détentrice et détenteur d'une qualification légale d'enseigner d'une autre province
3. Détentrice et détenteur de crédits universitaires dans un programme d'éducation d'une université (programme en cours)
4. Détentrice et détenteur d'une qualification légale d'enseigner d'un autre pays
5. Détentrice et détenteur ou en voie d'obtention d'un baccalauréat autre qu'en éducation
6. Détentrice et détenteur d'un diplôme d'études collégiales

La Commission scolaire s'étant dotée du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de leur candidature. La commission scolaire est également soumise à l'application de la Loi sur la laïcité de l'État en date du 16 juin 2019.